



Championnats du monde juniors de ski nautique de la FISNP 2022 Critères de sélection des athlètes

Renseignements importants

Endroit: Santiago, Chili

Dates de la compétition: 5 au 8 janvier 2023

Dates du voyage: ÀÊD

Organisateur: Fédération de ski nautique du Chili, École de ski Miranda, Lago Los Morros

Aperçu de la compétition

Les championnats du monde juniors de ski nautique sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (FISNP) qui sont âgés de 16 ans ou moins au 31 décembre 2021 (né en 2005 ou plus tard).

Tous les membres de Ski nautique et planche Canada (**SNPC**) qui sont en règle et admissibles pour représenter le Canada à une compétition de la FISNP sont admissibles pour la sélection pour représenter le Canada aux championnats.

Le Canada peut inscrire:

- (a) six athlètes (les athlètes pour la note d'équipe) dont les notes seront utilisées pour déterminer le classement de l'équipe canadienne;
- (b) tout athlète canadien de 16 ans ou moins au 31 décembre 2021 qui veut participer aux championnats selon le critère d'inscription de skieur individuel de la FISNP (Tableau d'admissibilité du règlement 14:15 de la FISNP); et
- (c) cinq autres athlètes pour une épreuve (athlètes repêchés).

Chaque athlète repêché ne pourra participer qu'à une épreuve.

Les athlètes qui représenteront le Canada aux championnats et qui constitueront l'équipe canadienne seront les athlètes pour la note d'équipe, les autres athlètes qui se qualifient pour les championnats selon le critère d'inscription de skieur individuel et les athlètes repêchés.

Coût pour les athlètes

Ceci est une compétition autofinancée. Tous les athlètes de la note d'équipe et les athlètes individuels choisis pour représenter le Canada aux championnats devront payer leurs propres billets d'avion et les frais pour les bagages associés au voyage pour les championnats. Les autres frais associés à la participation aux championnats peuvent être couverts par SNPC; toutefois si les fonds de SNPC ne sont pas suffisants pour couvrir ces frais, ils devront être payés par les athlètes choisis.

Les vols doivent être approuvés par l'entraîneur de l'équipe nationale avant de réserver.

Les athlètes qui font partie du programme de l'équipe nationale peuvent être admissibles à recevoir du financement de ce programme. Une copie du programme de l'équipe nationale est disponible auprès de SNPC sur demande et est affichée dans le site Internet de SNPC: www.waterskicanada.ca.

Objectifs

Les objectifs de cette compétition sont:

- (a) Maximiser le classement d'équipe du Canada; et
- (b) Assurer que tous les athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats sont inclus dans l'équipe canadienne pour représenter le Canada.

Procédure de sélection

Aux championnats, les notes d'équipe seront calculées en utilisant les trois plus hautes notes globales dans chaque épreuve des six athlètes (maximum de quatre d'un genre) nommés par chaque pays aux fins de déterminer la note d'équipe.

Le comité de haute performance (CHP) de SNPC se réserve le droit de changer les critères suivants si: (a) le format ou les règlements techniques des championnats sont changés; ou (b) des circonstances inhabituelles qui se produiraient dans l'application des critères sont injustes.

De plus, les restrictions de voyage et les autres restrictions de santé publique imposées à cause de la pandémie de la COVID peuvent: (a) affecter négativement l'entraînement d'un athlète les résultats des compétitions et l'aptitude pour la compétition; et (b) réduire le nombre de compétitions auxquelles un athlète participe. Le CHP peut donc faire des exceptions aux critères suivants en choisissant les six athlètes pour la note d'équipe repêchés et peut: (a) choisir les athlètes dont les notes des compétitions ont été affectées négativement par ces restrictions; et (b) ne pas choisir les athlètes dont l'entraînement et l'aptitude pour la compétition ont été affectés négativement par ces restrictions. Cela peut faire qu'un athlète ayant la plus haute note de compétition ne soit pas choisie.

Calcul des notes globales pour la sélection

La moyenne des notes des trois meilleures épreuves de chaque athlète des compétitions organisées entre le 15 juillet 2021 et le 31 octobre 2022 sera calculée. Les notes d'épreuve de chaque athlète doivent être: (a) une compétition dont les résultats qualifient pour la liste des classements mondiaux de la FISNP; et (b) une compétition séparée; et (c) un endroit différent. Les trois notes qui seront utilisées doivent être une des combinaisons de notes de différentes périodes d'admissibilité indiquées dans le tableau suivant.

Période d'admissibilité 1	Période d'admissibilité 2	Période d'admissibilité 3
1er juillet au 31 octobre 2022	1er mars au 30 juin 2022	1er juillet 2021 au 28 février 2022
3 notes	0 note	0 note

2 notes	1 note	0 note
2 notes	0 note	1 note
1 note	2 notes	0 note
1 note	1 note	1 note

La moyenne des trois notes de chaque athlète dans chaque épreuve sera convertie en des points globaux (note globale de sélection) en utilisant les formules globales de la FISNP décrites ci-dessous. La note de 1000 points utilisée pour chaque épreuve dans les formules globales sera la moyenne des notes des trois premiers athlètes dans chaque épreuve dans la liste des classements mondiaux de la FISNP de mai 2022 dont les notes sont celles que le CHP anticipe qu'elles seront utilisées en déterminant la note d'équipe d'un pays aux championnats. Ces notes moyennes sont décrites ci-dessous dans les « Notes de référence ». Les notes de référence peuvent être révisées si les athlètes choisis des autres pays participants sont différents des athlètes anticipés par le CHP.

Sélection des athlètes pour la note d'équipe

Les paramètres suivants seront utilisés pour choisir jusqu'à six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats:

- (a) il ne peut y avoir plus de quatre athlètes d'un genre;
- (b) la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis sera utilisée pour déterminer si la note globale de sélection d'un autre athlète peut améliorer la note de l'équipe; et
- (c) le CHP peut choisir un athlète pour donner une note de remplacement même si l'athlète n'a pas de note globale de sélection qui est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis; le CHP peut utiliser sa discrétion même si la note globale de sélection d'un autre athlète est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis.

Sélection des athlètes individuels

Tous les athlètes qui ne sont pas choisis comme athlète pour la note d'équipe et qui se qualifient pour participer aux championnats selon les critères de participation des skieurs individuels de la FISNP (Tableau d'admissibilité du règlement 14:15 de la FISNP) seront choisis pour représenter le Canada aux championnats et feront partie de l'équipe canadienne. Les athlètes peuvent voir les critères dans le site Internet de la FISNP.

Sélection des athlètes repêchés

Les athlètes repêchés seront cinq athlètes qui ont la plus haute note de sélection d'une épreuve et qui:

- (a) n'ont pas été choisis comme athlète pour la note d'équipe; et

- (b) ne se qualifient pas pour participer aux championnats selon les critères de participation des skieurs individuels de la FISNP (Tableau d'admissibilité du règlement 14:15 de la FISNP).

Sélection des substituts

Le CHP peut choisir jusqu'à deux substituts pour les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe et les athlètes repêchés selon les critères de sélection précédents. Les substituts peuvent être choisis en même temps que les athlètes pour la note d'équipe et les athlètes repêchés ou peuvent être choisis à une date ultérieure.

Date limite pour envoyer les résultats

Chaque athlète doit envoyer (ou faire envoyer par l'organisateur de la compétition) à SNPC à info@wswc.ca une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille des classements, dans les deux cas signées par le directeur de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition dont un athlète veut utiliser les notes dans la procédure de sélection. L'athlète est responsable de s'assurer que ces résultats ou ces feuilles sont reçus par SNPC avant 16h le 2 novembre. Toutefois, le CHP peut utiliser les résultats de la compétition affichés dans Internet s'il croit que les résultats affichés sont crédibles.

Moment de la sélection

Le CHP effectuera la sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux championnats et formera rapidement l'équipe canadienne après la date limite d'envoi des résultats le 2 novembre 2022.

Contrat du participant

Chaque athlète inscrit aux championnats doit signer un contrat de participant à la compétition dans lequel il accepte de respecter tous les règlements de SNPC, dont le Code de conduite de SNPC. Une copie du contrat est disponible sur demande auprès de SNPC.

Code de conduite

Le CHP peut disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe ou peut retirer un athlète après la sélection à cause du comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de SNPC sur demande. Le CHP avisera l'athlète concerné de sa décision.

Aptitude pour la compétition

Le CHP peut disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe ou peut retirer un athlète après la sélection si, à cause de la maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou d'une autre raison qui affecte la capacité de l'athlète à s'exécuter, le CHP croit qu'il est peu probable que l'athlète pourra s'exécuter aux championnats au niveau qui respecte les notes selon lesquelles la sélection de l'athlète dans l'équipe a été faite ou a été basée. Le CHP avisera l'athlète concerné de sa décision.

Circonstances atténuantes



compléter 12 m = 42 bouées

compléter 11,25 m = 48 bouées

compléter 10,75 m = 54 bouées